

CAHIER DES CHARGES

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Diagnostic socio-économique du territoire du SAGE de l'Elorn

Marché de prestations intellectuelles

Pouvoir adjudicateur:

Syndicat de Bassin de l'Elorn Ecopôle – Guern ar Piquet 29460 Daoulas

Représenté par son Président

Date limite de réception des offres : voir Règlement de la consultation

SOMMAIRE

Table des matières

I - OBJET DE LA COMMANDE	2
I-1) OBJECTIF GENERAL	
I-2) <u>CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION</u>	
I-3) <u>PRIX</u>	
I-4) <u>PAIEMENT</u>	
I-5) DELAI D'EXECUTION – CONTROLE DES PRESTATIONS - PENALITES	
I-6) PROPRIETE DES RESULTATS	
II- ORGANISATION DE L'ETUDE	4
III- DEROULEMENT ET RENDU DE L'ETUDE	5
III-1) CALENDRIER PREVISIONNEL	5
III-2) FORME DES RENDUS	5

I - OBJET DE LA COMMANDE

I-1) OBJECTIF GENERAL

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Elorn a démarré une phase de relecture du SAGE, approuvé en 2010.

Dans ce cadre, deux études doivent être réalisées, pour que la CLE puisse poursuivre ses travaux :

- Diagnostic socio-économique du territoire du SAGE de l'Elorn.
- Réalisation des profils de deux zones à partir des données disponibles.

Le présent marché concerne le diagnostic socio-économique du territoire du SAGE de l'Elorn.

I-2) CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION

La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de transparence des politiques publiques de gestion de l'eau, qui doivent faire preuve d'une certaine lisibilité en termes d'objectifs, de résultats et de moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La présente étude a pour but d'apporter aux acteurs locaux un éclairage sur l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau sur le bassin versant du SAGE, qui a été approuvé en 2010.

Cette base de connaissance initie également la réflexion autour du financement actuel et à venir de la mise en œuvre du SAGE : outils existants, thèmes de financement prioritaires, tendances d'évolution, cohérence/ adéquation des circuits de financement existants par rapport au niveau d'ambition instauré par la DCE (atteinte du bon état des eaux), le SDAGE et le SAGE.

Cette phase vise à mieux comprendre les liens économiques qui existent entre les usagers

I-3) <u>PRIX</u>

Les prestations sont rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires, aux quantités réellement exécutées. Ces prix sont établis sur la base du présent cahier des charges. Ces prix sont fermes.

Les prix couvrent l'ensemble des frais occasionnés par l'exécution des prestations dans le respect des termes du présent cahier des charges : salaires, vacations, déplacements, frais généraux, de secrétariat, de reproduction, etc...

I-4) PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au bureau d'étude se fera sur justification, notamment par remise des résultats et pièces mentionnées au paragraphe III.2) aux services du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Le paiement sera effectué en une fois à la fin de la prestation.

I-5) <u>DELAI D'EXECUTION – CONTROLE DES PRESTATIONS</u>

Le prestataire choisi disposera d'un délai de 8 mois pour réaliser l'étude.

La fin des prestations sera constatée par le maître d'ouvrage après remise de tous les documents prévus à l'article III-2 ci-après.

I-6) PROPRIETE DES RESULTATS

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn sera libre de disposer des résultats de l'étude. En aucun cas le bureau d'étude ne sera fondé à réclamer des droits lors de l'utilisation, de la mise en œuvre ultérieure ou de la diffusion sous quelque forme que ce soit de ses résultats.

II- ORGANISATION DE L'ETUDE

L'étude comportera trois volets :

- Volet 1 : caractérisation du poids économique des activités et la dynamique de développement du territoire

L'objectif de ce volet sera de décrire :

- le poids économique des différents secteurs d'activités sur le bassin versant, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois;
- les atouts et faiblesses du bassin versant, ses potentialités de développement économique.

Ce volet comprendra notamment les thématiques suivantes :

- o Démographie
- Poids des Activités économiques
- Emplois sur place
- o Retombées économiques par grands secteur d'activité
- o Dynamique de développement du territoire et état de la ressource
- o Influence de l'état de la ressource en eau sur le développement des activités
- Influence du développement des activités sur l'état de la ressource en eau sur le bassin
- Atouts et contraintes de la mise en œuvre du SAGE
- Volet 2 : synthèse des investissements et des aides mobilisées pour la gestion de l'eau sur le bassin versant sur les dix dernières années et par thématique.

L'objectif de ce volet sera d'apporter une meilleure connaissance du financement des principaux programmes d'investissements ayant concerné l'utilisation et la gestion de l'eau. Dans une optique de transparence, il s'agira de mettre en évidence les thèmes d'action qui ont été privilégiés pendant les dix dernières années.

Ce volet comprendra notamment les thématiques suivantes :

- Dépenses d'investissements liées à l'eau et modes de financement sur le territoire,
- o Dépenses d'investissement liées à l'eau par grands thèmes,
- o Principales subventions aux investissements liés à l'eau,
- Synthèse des subventions aux investissements,
- o Tendances d'évolution des modes de financement.
- Volet 3 : analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau

L'objectif de ce volet sera de dresser un bilan global par type d'usagers ou d'activités (industrie, agriculture, collectivités), faisant ressortir les grands traits du financement des investissements liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux. Seront ainsi évalués :

- Les dépenses totales d'investissements induites par les différentes activités (collectivités, industrie et agriculture),
- La répartition de la prise en charge de ces dépenses par les usagers et par le contribuable,
- L'identification et, lorsque c'est possible, l'évaluation chiffrée des contributions et des impacts «non monétarisés» de certains acteurs, directs ou indirects, envers l'environnement ou envers d'autres usagers.

Un document synthétique sera produit à la fin de l'étude, pour assurer une bonne prise en compte de cette étude par les acteurs du territoire, et réaliser des documents d'information.

<u>III- DEROULEMENT ET RENDU DE L'ETUDE</u>

III-1) CALENDRIER PREVISIONNEL

La mission du prestataire se décomposera comme suit :

- Une première réunion de présentation de la méthodologie proposée, avec le groupe de suivi de l'étude.
- o Rédaction du volet 1,
- o Une réunion de restitution du volet 1 et de calage du volet 2,
- o Modifications éventuelles du rapport du volet 1 et rédaction du volet 2,
- o Une réunion de restitution du volet 2 et de calage du volet 3,
- Modifications éventuelles du rapport du volet 2 et rédaction du volet 3 et du document de synthèse.
- o Une réunion de restitution du volet 3 et du document de synthèse,
- o Modifications éventuelles du rapport du volet 3 et du document de synthèse,
- o Une réunion de présentation de l'Etude à la CLE, pour validation finale,
- o Modifications éventuelles de l'étude et du document de synthèse.

Le prestataire décrira dans sa note méthodologique les moyens qu'il propose de mettre en œuvre pour la rédaction de chacun des volets de l'étude (rencontres avec les acteurs locaux, réunions en petits groupes, récolte de données financières, enquêtes sur site ou téléphoniques...) : ces missions seront inclues dans le prix des prestations.

Seules des réunions avec le groupe de suivi ou la CLE non prévues ci-dessus pourront faire l'objet de prestations supplémentaires.

III-2) FORME DES RENDUS

A chaque étape, le bureau d'étude devra rendre un rapport sous format numérique (word ou équivalent en logiciel libre, et pdf), accompagné d'une présentation (sous format powerpoint ou équivalent en logiciel libre) qu'il transmettra par courriel au maître d'ouvrage.